

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 25 janvier 2016

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – DOMERGUE Vincent – CROZE-ARAUJO Christelle – TAULEIGNE Thierry – PRAT Dimitri – COQUILLEAU David – MURILLON Luc – DUMOUTIER Stéphane – GREGNAC Régine – EYRAUD Patricia –

Absents excusés : GARAND Sophie – TESTE Julie – BERRET Patrick – RICHARD Jean-Marie

GARAND Sophie donne pouvoir à CROZE-ARAUJO Christelle
BERRET Patrick donne pouvoir à CREUS Béata
RICHARD Jean-Marie donne pouvoir à BERAL Didier

► Tarifs communaux année 2016 :

Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2016 :

- Concessions cimetièrè trentènaire : 510€
- Concessions cimetièrè cinquantènaire : 740€

- Emplacement columbarium pour une durèe unique de 30 ans :
 - Emplacement pour une urne : 300€
 - Emplacement pour deux urnes : 500€

- Location salle Mercure :
 - o Location après-midi ou soirèe (du lundi au jeudi) :
 - Association ou particulier extèrieur : 200€
 - Habitant de la Commune : 160€
 - o Forfait week-end :
 - Association ou particulier extèrieur : 275€
 - Habitant de la Commune : 210€
 - o Nettoyage intèrieur extèrieur, en cas de défaut : 300€
 - o Caution : 300€
 - o Arrhes : 100% du tarif

- Location salle associative pour réunion d'une durèe maximum d'une journèe pour la location de la salle associative par des entreprises ou des associations non Mercueroises : 50€.

Pour : 09 Contre : 03 Abstention : 02

- Location association diocèsaine de Viviers :
 - Pour l'année 2016 : 120€

► Maintien CCAS :

Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal décide, suite à la circulaire de la Prèfecture du 10 dècembre 2015 relative à la dissolution des CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants, de maintenir le centre communal d'action sociale de Mercuer.

➤ **Modification membres comité consultatif cantine :**

Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal décide le renouvellement des membres du comité consultatif cantine suite à la rentrée scolaire 2015-2016 et désigne les représentants titulaires de parents d'élèves suivants :

- Jessica ROUX
- Carole CHAPUIS
- Jean-Paul THOMAZON

➤ **Renouvellement convention CDG relative aux dossiers CNRACL :**

Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement et autorise le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion chargé de la mission de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL (Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales), IRCANTEC et RAFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Celle-ci est établie à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux ans correspondant à la durée de la convention de mission intervenue entre le CDG et la Caisse des Dépôts

➤ **Validation de la numérotation des rues :**

Pour : 14 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal valide l'adressage et la dénomination des rues suite à l'étude réalisée pour la numérotation métrique des voies et la géolocalisation des maisons d'habitation sur le territoire de la commune (voir annexe).

➤ **Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) budget communal et budget assainissement) :**

Pour : 14 Contre : Abstention :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Le Conseil Municipal a décidé de faire application de cet article à hauteur de :

- Budget Principal communal :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement exercice 2015 (hors chapitre 16) : 215 385,20 €

215 385,20 € x 25% = 53 846,30 €

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20, 21, et 23 à hauteur de 53 846,30 €

- Budget assainissement :

Montant budgétisé, dépenses d'investissement exercice 2015 (hors chapitre 16) : 274 811,41 €

$274\,811,41\text{ €} \times 25\% = 68\,702,85\text{ €}$

Les dépenses à retenir sont celles des chapitres 20,21 et 23 à hauteur de 68 702,85 €

DEPARTEMENT : ARDECHE

COMMUNE : MERCUER

NOM VOIE	NOM "LIEU DIT"
IMPASSE PEYRE LEVADE	PEYRE LEVADE
IMPASSE PEYRE LEVADE	LE BOUCHET
MONTEE DU CALADOU	LE SOULIER
ROUTE DE ROMPUDES	LACOUR
ROUTE DE ROMPUDES	LOUCHON
ROUTE DE ROMPUDES	
ROUTE DE ROMPUDES	ROMPUDE
ROUTE DE ROMPUDES	LA TERRISSE
IMPASSE DU BOUCHET	LE BOUCHET
IMPASSE DU BOUCHET	
IMPASSE DU TILLEUL	LE BOUCHET
IMPASSE DU RUISSEAU	LE BOUCHET
IMPASSE DU MERCOIRE	LE BOUCHET
IMPASSE DE MAZAN	LOUCHON
IMPASSE DE MAZAN	IMPASSE DE MAZAN
ROUTE DU RANCHET	BARBE
ROUTE DU RANCHET	LE RANCHET
ROUTE DU RANCHET	NEVISSAS
IMPASSE DU RANCHET	LE RANCHET
ROUTE DU RANCHET	CHAMOUNARD
IMPASSE DU RANCHET	LE SOULIER
ROUTE DU RANCHET	LE SOULIER
ROUTE DU RANCHET	LE PUY
ROUTE DU RANCHET	LACOUR
IMPASSE DE LA PINEDE	LA PINEDE

IMPASSE DES LAURIERS	LA PINEDE
IMPASSE DE BARBE	BARBE
IMPASSE DE BURAUQUET	BURAUQUET
TRAVERSE DE LA PLAINE DE ROMPUDES	COSTE MOLLE
TRAVERSE DE LA PLAINE DE ROMPUDES	FERNEYRE
TRAVERSE DE LA PLAINE DE ROMPUDES	
TRAVERSE DE LA PLAINE DE ROMPUDES	LA PLAINE DE ROMPUDE
ROUTE DE LACHAMP	LA TOURETTE
ROUTE DE LACHAMP	BURAUQUET
ROUTE DE LACHAMP	LACHAMP
ROUTE DE LACHAMP	LA GRANGE
ROUTE DE LACHAMP	LA TOURETTE
IMPASSE DE LA VOIE ROMAINE	BURAUQUET
IMPASSE DE LA VOIE ROMAINE	LACHAMP
IMPASSE DE LA TOURETTE	LA TOURETTE
IMPASSE DU ROURE	LE ROURE
IMPASSE DU ROURE	LA GRANGE
ROUTE DE LABOISSIERE	LABOISSIERE
ROUTE DE LABOISSIERE	LE MORTIER
ROUTE DE LABOISSIERE	
ROUTE DE LABOISSIERE	NEVISSAS
IMPASSE DE NEVISSAS	NEVISSAS
IMPASSE DES CHENEAUX	NEVISSAS
IMPASSE DU MORTIER	LE MORTIER
IMPASSE DU MORTIER	LA GRANGE
IMPASSE DE LA GRANGE	LABOISSIERE
IMPASSE DE VIGNESOLLE	VIGNESOLLE
IMPASSE DE LA TERRISSE	BOUTEYRE
DESCENTE DE LA TERRISSE	BOUTEYRE
IMPASSE DE LA TERRISSE	LA TERRISSE
IMPASSE DE VIGNESOLLE	LA TERRISSE
IMPASSE DU JUGE	LE JUGE
IMPASSE DE RODES	LE JUGE

ROUTE DU VILLAGE	LE MORTIER
IMPASSE DE RODES	LE MORTIER
ROUTE DU VILLAGE	LABOISSIERE
ROUTE DU VILLAGE	LA NAVETTE
ROUTE DU VILLAGE	BARBE
IMPASSE DE RODES	BURAQUET
ROUTE DU VILLAGE	BURAQUET
ROUTE DU VILLAGE	LA ROUVEYRE
IMPASSE DE RODES	
ROUTE DU VILLAGE	LACOUR
ROUTE DU VILLAGE	VIGNESOLLE
ROUTE DU VILLAGE	LA FAUGERE
ROUTE DU VILLAGE	LA TERRISSE
ROUTE DU VILLAGE	BOUTEYRE
IMPASSE DE RODES	LA FAUGERE
ROUTE D'AILHON	LE GLEYZAL
ROUTE D'AILHON	BOUTEYRE
ROUTE D'AILHON	COSTE MOLLE
ROUTE D'AILHON	LE JUGE
ROUTE DE LABOISSIERE	
ROUTE DE FARGES	LE JUGE
ROUTE DE FARGES	LA FAUGERE
ROUTE DE FARGES	SAINTE ANTOINE
ROUTE DE FARGES	FARGES
ROUTE DES ARCEAUX	FARGES
ROUTE DES ARCEAUX	
IMPASSE DE TURC	FARGES
ROUTE DE BURAC	BURAC
IMPASSE DU RESERVOIR	BURAC
IMPASSE DU VIEUX BURAC	BURAC
ROUTE DE PRADES	BURAC
ROUTE DE PRADES	FARGES